

Avis de constitution

SOCIETE « BARAKAT AGRI-ELEVAGES »

Siège ABIDJAN PORT-BOUET ANANI 400 mètres de la  
Cité Rose, Lot 445, Ilot 39

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/08/2025, et enregistrés au CEPICI le 26/08/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BARAKAT AGRI-ELEVAGES »

Objet :

- PISCICULTURE
- AGRICULTURE
- ELEVAGE
- RESTAURATION

- Et pour la réalisation de l'objet social :
  - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
  - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
  - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
  - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
  - et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN PORT-BOUET ANANI 400 mètres de la Cité Rose, Lot 445, Ilot 39

Dirigeant(s) M TOURE MOHAMED KADER (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-12736 du 02/12/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°75825/GTCA/RC/2025 du 02/12/2025

